

# La réforme du baccalauréat entrera en vigueur en 2007

**LA RÉFORME** du baccalauréat a finalement été intégrée au projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école que le ministre de l'éducation nationale, François Fillon, a présenté vendredi 3 décembre. Elle prévoit, dans le rapport annexé à la loi, de ramener d'une douzaine à six les épreuves terminales du diplôme. Les autres matières seront validées par un contrôle continu ou en cours de formation en première et en terminale. Un groupe de travail associant les syndicats, les représentants des parents d'élèves et des lycéens sera mis en place pour préparer ce nouveau baccalauréat, qui doit entrer en vigueur en 2007.

Avec cette réforme, M. Fillon entend simplifier une épreuve lourde à organiser et rallonger le troisième trimestre, qui, à l'heure actuelle, s'interrompt au début du mois de juin. Il espère aussi « *déstresser les jeunes devant ce rendez-vous final* ».

Figure également dans le rapport le principe de la programmation pluriannuelle du recrutement qui, comme la réforme du baccalauréat, a fait finalement l'objet d'arbitrages favorables de la part de Matignon et de l'Elysée. De 2006 à 2010, 30 000 enseignants, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation psychologues seront recrutés en moyenne chaque année. Ce volume sera ajusté tous les ans au fur et à mesure de la mise en œuvre de la loi. Il est prévu de recruter 6 500 postes d'assis-

tants d'éducation supplémentaires d'ici à 2010, afin de combattre la violence scolaire.

Deux nouveautés figurent au rapport annexé au projet de loi. La première porte sur la mise en place de groupes de niveau en langues dans le secondaire au lieu d'une organisation par classe. « *Il s'agit d'une innovation considérable* », a assuré François Fillon, précisant que cette disposition pourrait être étendue par la suite « *à d'autres disciplines* ».

## **SOUTIEN HEBDOMADAIRE**

La seconde prévoit que les autorités académiques pourront nommer dans les collèges, notamment en classe de sixième, des professeurs de lycée professionnel qui enseigneront deux disciplines. Le but est de faciliter l'adaptation des élèves de l'école primaire au collège. Cette disposition implique une modification du statut des professeurs de lycée professionnel.

Pour le reste, le projet présenté par M. Fillon reprend ses annonces du 18 novembre sur France 2 (*Le Monde* du 19 novembre) à quelques modifications près. Ainsi, le « *contrat individuel de réussite* », qui prévoit trois heures de soutien hebdomadaires, sera proposé aux élèves en difficulté et à ceux qui manifestent des besoins particuliers (enfants précoces, handicapés).

**Martine Laronche**

Le Monde  
6.12.2004